

LA BOURSE DE FORMATION DE LA RÉGION

La Région Bretagne attribue des bourses d'étude aux étudiants se destinant au métier d'enseignant bilingue (public, catholique, Diwan).

Peuvent être bénéficiaires, les personnes titulaires d'une licence, n'étant pas salariées, ne percevant pas d'allocations et étant inscrites dans l'un des établissements de formation suivants :

- IUFM de Bretagne, site de formation de Saint-Brieuc (en PE1 et PLC1)
- Kelenn (première année)
- CFP d'Arradon, Brest ou Guingamp (PE1)
- UCO d'Arradon ou de Guingamp
- Stumdi
- Skol an Emsav ou Roudour

Ces bourses peuvent être attribuées en complément d'une bourse du Département. Le montant de l'aide publique (Conseil général et Conseil régional) perçu par l'étudiant pour son année de formation ne peut dépasser 2 200 euros. L'aide de la Région représente le différentiel entre le montant maximal (2 200 €) et l'aide apportée par certains Départements à ces mêmes étudiants.

En revanche, si le Département n'apporte pas d'aide, la participation de la Région est limitée à 1 500 euros.

Pour tout renseignement, contactez votre établissement de formation.

LES CHIFFRES

Ces 2 dernières années,
58 candidats sur les **162** présents
ont été admis aux concours CRPE
de et en langue régionale (breton).

29 stagiaires formés à l'enseignement bilingue
par immersion ont été titularisés dans les classes
du réseau Diwan.

Ces 5 dernières années,
13 candidats ont obtenu leur CAPES de breton
et **8** leur CAFEP de breton.

DANS LES 5 PROCHAINES ANNÉES,

plus de **220** postes au CRPE
de et en langue régionale (breton),
plus de **10** postes au CAPES de breton
et plus de **12** postes au CAFEP de
breton, sont à pourvoir.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

➤ Sur les cursus universitaires breton et celtique :

- Université de Bretagne Occidentale

www.univ-brest.fr

Département breton et celtique : 02 98 01 63 57

- Université Rennes 2 - Haute Bretagne

www.uhb.fr

Département breton et celtique : 02 98 14 17 02

➤ Sur les instituts de formation aux métiers d'enseignants :

- IUFM de Bretagne

Site de formation de Saint-Brieuc

www.bretagne.iufm.fr (rubrique « les cinq sites de formation - Saint-Brieuc »)

tél. : 02 96 68 34 68

- CFP Saint-Paul

Guingamp - tél. : 02 96 44 07 17

www.cfp22.fr

- CFP Brest

tél. : 02 98 44 29 33

www.cfp29.org

- CFP Saint-Yves-Le Vincin

Arradon - tél. : 02 97 46 33 80

www.cfps6.free.fr

- Kelenn

Quimper - tél. : 02 98 95 55 99

www.diwanbreizh.org

➤ Sur les organismes de formation en langues bretonnes :

- Fédération DAO

<http://dao.breizh.free.fr>

tél. : 02 98 99 94 24

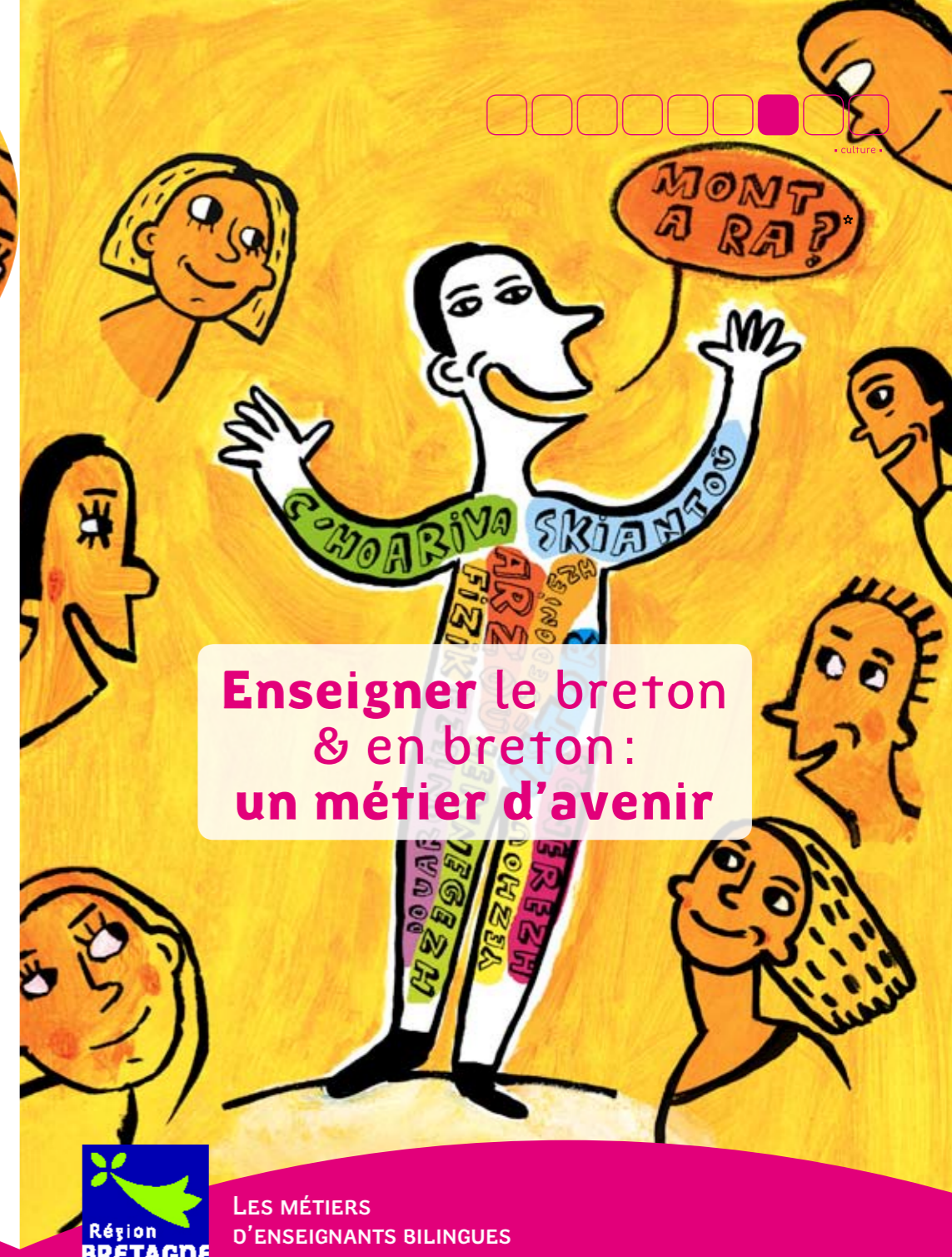


Conseil régional de Bretagne – Mission Langues bretonnes
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 – Fax : 02 99 27 11 11 – www.region-bretagne.fr



LES MÉTIERS
D'ENSEIGNANTS BILINGUES

* Comment ça va ?



« Les débouchés croissants offerts par le bilinguisme vous permettront d'associer votre avenir professionnel au développement de la Bretagne et de sa langue. »

JEAN-YVES LE ORIAN,
Président du Conseil régional de Bretagne

Les métiers d'enseignants bilingues français - breton CURSUS, FORMATIONS ET CONCOURS

Après une période de long déclin, la langue bretonne retrouve aujourd'hui sa place dans la société contemporaine. Grâce à une prise de conscience générale, lui redonnant tout son rôle dans l'identité bretonne, cette langue bénéficie d'un nouvel essor et le nombre d'enfants scolarisés en classes bilingues augmente tous les ans. Pour que l'usage quotidien de la langue bretonne continue de croître, **sa transmission doit être renforcée**. Cela passe par le **développement de l'enseignement bilingue**, ce qui nécessite formations et recrutements spécifiques d'enseignants.

Il existe **des concours spécifiques*** pour recruter des enseignants qui souhaitent exercer leur métier dans une langue régionale. Les langues concernées par ces concours sont le breton, le catalan, le corse, l'occitan, le basque, le tahitien et le créole.

Différents concours sont proposés aux candidats selon leur souhait d'enseigner dans le premier degré ou le second degré, le public ou le privé. Aujourd'hui, de nombreux postes sont à pourvoir.



QUI PEUT ENSEIGNER le breton et en breton ?

Le métier d'enseignant bilingue français-breton est accessible à tous ceux qui ont suivi des études supérieures (Bac +3), quelle que soit la discipline. Concernant l'apprentissage et l'étude de la langue bretonne, l'Université Rennes 2 - Haute Bretagne et l'Université de Bretagne Occidentale proposent un cursus « breton et celtique », de la licence au doctorat.

En complément, des centres de formations agréés permettent un apprentissage rapide de la langue bretonne ¹.

ENSEIGNER DANS LE PREMIER DEGRÉ

Le métier de professeurs des écoles se prépare :

- **Pour l'enseignement bilingue à parité**
 - à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Bretagne – site de formation de Saint-Brieuc (pour l'enseignement public)
 - dans les Centres de Formation Pédagogique (CFP) d'Arradon, de Brest et de Guingamp (pour l'enseignement privé catholique)

- **Pour l'enseignement bilingue par immersion**
 - à l'Institut Supérieur de Formation Pédagogique

« Kelenn » de Diwan à Quimper (pour l'enseignement privé Diwan)

Ces centres de formation proposent une première année consacrée à la préparation au concours spécial de recrutement de professeurs des écoles de et en langue régionale.

Les lauréats du concours intègrent ensuite une deuxième année de formation dans un des centres cités ci-contre. Ils ont alors le statut de professeur stagiaire et sont, à ce titre, rémunérés.

À noter : les stagiaires de Kelenn dont la formation (de deux ans) a été validée se voient proposer une titularisation enseignant Diwan en CDI et peuvent présenter le concours une fois en poste associatif.

ENSEIGNER DANS LE SECOND DEGRÉ

Pour enseigner dans le secondaire bilingue à parité ou en immersion, dans le public ou le privé, l'Institut Universitaire de Forma-

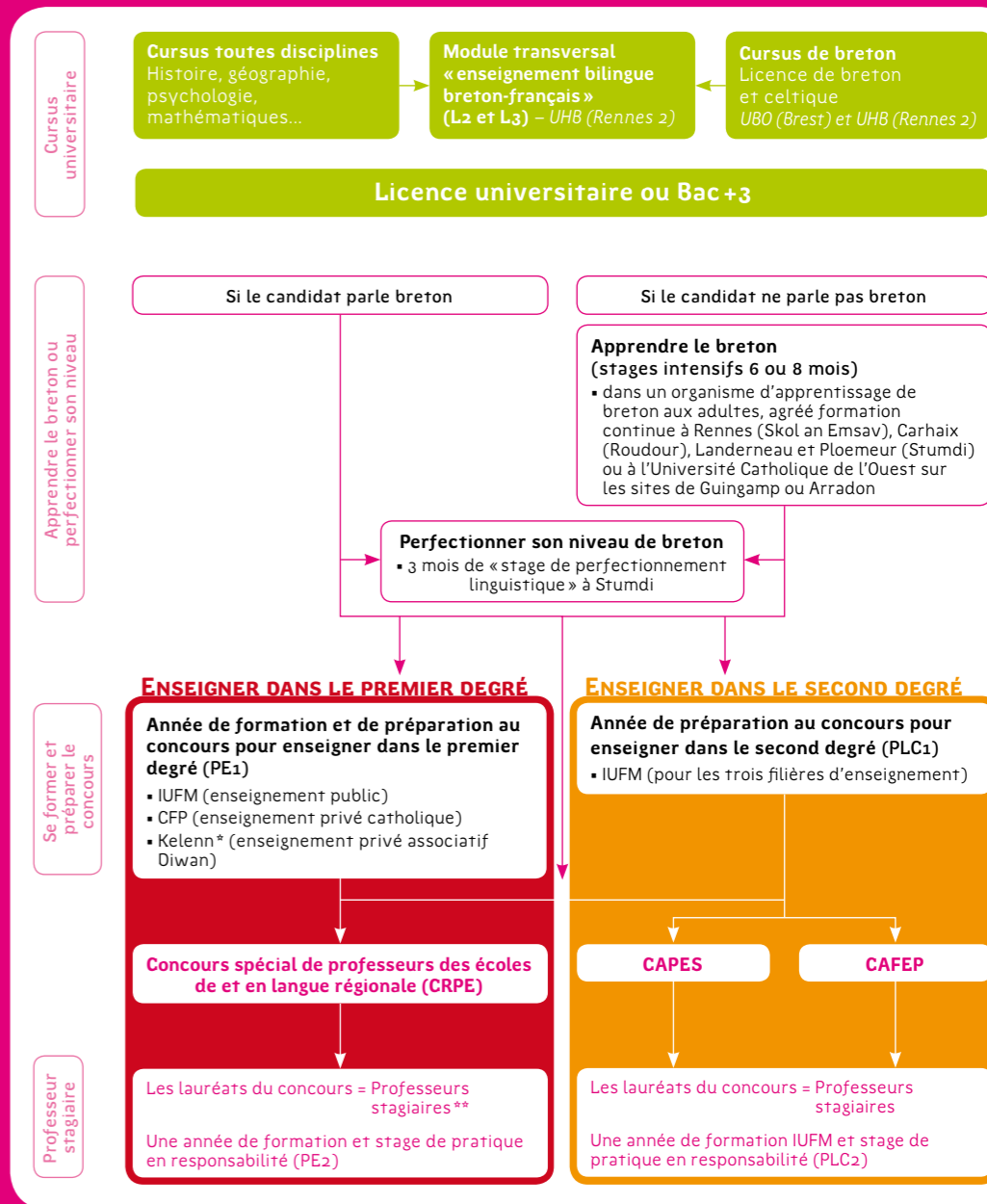
tion des Maîtres (IUFM) de Bretagne propose sur le site de formation de Saint-Brieuc une préparation au CAPES et CAFEP ² de breton. Les lauréats du concours intègrent ensuite une deuxième année de formation. Ils ont alors le statut de professeur stagiaire et sont, à ce titre, rémunérés.

LES CONCOURS

► En Bretagne, un concours spécial de professeurs des écoles de et en langue régionale a été créé en 2001 permettant d'enseigner dans le **premier degré bilingue**. Il est ouvert à toute personne possédant une licence et parlant breton. On distingue en réalité trois concours selon le type d'enseignement : public, privé catholique et privé associatif (Diwan). Les épreuves sont identiques aux trois concours mais les candidats doivent, à l'inscription, avoir fait le choix de leur filière d'enseignement.

► **Pour enseigner en collèges et lycées**, il existe deux concours : le CAPES de breton pour l'enseignement public et le CAFEP de breton pour l'enseignement privé catholique et privé Diwan. Ces concours sont dits bivalents, c'est-à-dire qu'outre le breton, les candidats ont à passer une épreuve d'un des CAPES suivants : mathématiques, anglais, histoire-géographie, lettres modernes. Ils sont ouverts à toute personne parlant breton et possédant une licence de breton ou une licence correspondant aux disciplines citées ci-dessus.

LES PARCOURS DE FORMATION



* Une année de préformation aux métiers de l'enseignement en langue bretonne est proposée par Kelenn.

** Pour Diwan, le recrutement d'enseignants se fait également au travers d'une commission d'évaluation à l'issue de la 1^{re} année, les stagiaires en 2^e année sont nommés sur le poste en vue d'une titularisation (CDI).

¹ Des validations d'ocquis en licence sont possibles auprès de l'Université de Rennes 2.

² CAPES : Certificat d'Aptitude ou Professorat de l'Enseignement Secondaire ; CAFEP : Concours d'Accès aux listes d'aptitude aux Fonctions de maître des Établissements privés sous contrat.

Le but des écoles bilingues est de maîtriser les deux langues à la fin de la scolarité.

► Les écoles bilingues de l'Éducation nationale et de l'enseignement catholique pratiquent la **parité horaire** qui consiste à enseigner pendant un même nombre d'heures dans chacune des deux langues. Certaines matières sont enseignées en breton, d'autres en français.

► Les écoles Diwan ont choisi la méthode de l'**immersion** : toutes les matières sont en breton et le français est introduit progressivement.

Les programmes des trois filières sont ceux de l'Éducation nationale.

* Concours régis par des textes réglementaires ministériels